

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance publique du

Mardi 12 Mai 2011

18 h 30

- Le Cheylard -

## DEMARCHE SCOT VOTE DES TAUX DE FISCALITE

# SOMMAIRE

<b>I – PRESENTATION DE LA DEMARCHE SCOT PAR LE SMEOV</b>	<b>4</b>
<b>II – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2011</b>	<b>5</b>
<b>III – EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>6</b>
1. Autorisation à signer un avenant dans le cadre du marché d'extension de réseaux sur le quartier de Chantelaue	
2. Autorisation à signer les conventions de fonds de concours concernant les projets de travaux décidés sur différentes communes	
3. Autorisation à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant les projets de travaux décidés sur différentes communes	
4. Autorisation à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune du Cheylard pour le projet Place du Serre, Avenue de Jagornac et Avenue de la Libération	
5. Nomination d'un délégué spécial de la CCPC auprès du syndicat mixte Eyrieux Clair	
<b>IV – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>8</b>
1. Vente de la parcelle AD 472 sur la Zone d'activités de la Palisse	
2. Vente des parcelles AB 447 et AB 448 sur la Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux	
<b>V – FAMILLE &amp; JEUNESSE</b>	<b>9</b>
1. Information sur la nouvelle organisation du Centre de Loisirs	
2. Approbation des nouveaux tarifs suite à la mise en place de nouveaux services	
3. Accord VALDAC pour la subvention sur l'aire de jeux du Pôle Enfance Jeunesse	
<b>VI – FINANCES</b>	<b>10</b>
1. Révision du règlement de fonds de concours	
2. Demande de fonds de concours de la Commune des Nonières pour son projet d'étude pré-opérationnelle pour la création d'un éco-hameau	
3. Décision modificative n° 1 au Budget Général	
4. Dotation FIC 2011	
<b>VII - QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>11</b>
1. SPANC : information sur la mise en place du service	
2. ZDE : modification des zonages suite au silence de la Commune d'Accons	
<b>VIII – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT</b>	<b>12</b>

**Date de la convocation : 4 mai 2011**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 44**

**Étaient présents :** Richard FREYDIER, M. Emile ARNAUD, M. Raymond BOURDELY, Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, Mme Nathalie CHAREYRE, M. Pierre CROS (arrivé à 19h05), M. Gérard CUMIN, Mme Sophie FONTANEL, M. Robert COURTIAL, M. Denis SERRE, M. Lucien VIALLE, M. Jean-Luc BOULON, M. Patrick BÖHLE, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, Mme Amandine SALLES, M. Raymond FAYARD, M. Dominique BRESSO, Mme Josyane ALLARD-CHALENCON, M. René JULIEN, Mme Marie-Laure ASTIER, M. Marc CHOUTEAU, Mme Karine BROUSSE, M. Maurice SANIEL, M. Christophe SABY, M. Michel LADREYT, M. Jean-Pascal PRAMAYON, Mme Magali FOURET, M. Christophe VOLLE, M. Thierry GILBERT.

**Absents excusés représentés :** Mme Nathalie MASSON pouvoir à Mme Monique PINET, M. Bernard MOISSON pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Karine ARNAUD pouvoir à M. Roger PERRIN, M. Gilbert FONTANEL représenté par M. Sébastien JOUANARD, Mme Annie FAURE représentée par M. Jean-Luc PLANTIER.

**Absents excusés :** M. Jérôme MASSON, M. Henri CROS, M. Ernest HELMSTETTER.

**Absent :**

**Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance :** M. Thierry GILBERT

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, DGS de la CCPC
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur technique de la CCPC
- Monique SERILLON, secrétaire à la CCPC
- André BEAL, Trésorier communautaire

M. le Président ouvre la séance de ce conseil en soulignant les points forts de cette réunion : présentation de la démarche SCOT, le vote des taux de fiscalité, suivi de délibérations techniques.

## **I - Présentation de la démarche SCOT par le SMEOV**

En préambule, M. le Président excuse M. Thierry ABRIAL, Vice-président au SMEOV qui aurait dû venir présenter la réflexion menée par le SMEOV concernant le SCOT Centre-Ardèche.

Il accueille les chargées de mission du SMEOV:

- Sandra OLLIER, Directrice des services
- Béatrice FRASSON – MARIN, chargée du tourisme et sport
- Nathalie GRIVOLAT, chargée de mission création et reprise d'entreprises
- Johanna PASTOR, stagiaire

M. le Président souligne que le SMEOV a lancé cette étude il y a environ 18 mois. Les conclusions suite au travail en commission se sont tournées vers l'approfondissement d'une réflexion SCOT, plutôt que sur une intercommunalité.

Il précise qu'il est intéressant d'avoir un SCOT, qui est un outil de planification territoriale et de l'ouvrir par une intercommunalité de développement. Ceci n'est plus d'actualité avec le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Toutefois, le périmètre vaut la poursuite de la réflexion sur le SCOT, car il s'agit des transports, de l'aménagement de l'espace, de l'habitat...

Il rappelle le vœu pris par le SMEOV en réponse au SDCI (cf Annexe au Conseil communautaire du 12/04/2011).

M. CHABAL donne la parole à Sandra OLLIER et ses collègues pour présenter l'étude SCOT lancée par le SMEOV (cf Annexe 1).

Voici un résumé :

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme qui permet à un territoire de maîtriser son organisation spatiale et de décider de ses grandes orientations d'aménagements sur une période de 20-25 ans. Sans SCOT, les communes s'exposent à l'horizon 2017 à ne plus pouvoir décider de leurs aménagements.

A l'heure actuelle, le SMEOV n'a pas de compétence SCOT. Il faudra une décision de ses membres avant une modification de ses statuts.

Si une telle décision est prise, le calendrier de mise en place d'un SCOT peut durer 3 ans.

Après cette présentation claire de l'équipe du SMEOV remerciée par M. le Président, ce dernier précise que le SMEOV est pour l'instant dans une phase de sensibilisation des intercommunalités pour connaître leur position sur la question.

M. Christophe VOLLE demande si des commissions seront créées à cet effet.

Sandra OLLIER répond qu'il y aura un gros travail en commissions. Toutefois, certaines études pointues seront menées par des bureaux d'étude spécialisés.

M. Raymond FAYARD s'interroge, par rapport à notre éventuelle future intercommunalité qui englobe St Agrève, comment cela va être intégré dans le SCOT.

Sandra OLLIER réitère que le SCOT doit suivre le périmètre des intercommunalités. Elle précise que le coût de l'étude devrait avoisiner 2-3 €/an/hab. pour la phase de préfiguration.

M. Thierry GILBERT demande si, après application du SCOT, il y aura un dessaisissement des communes et de quelle importance.

Sandra OLLIER indique que les communes auront toujours la gouvernance de leurs documents d'urbanisme, mais ceux-ci devront être en adéquation avec le SCOT.

M. Jean-Luc BOULON se demande s'il ne vaudrait pas mieux attendre la mise en place du SDCI, avant de préparer le SCOT.

M. Jacques CHABAL infirme cette interrogation en expliquant que dans ce cas, deux ans seraient perdus, puisque le SDCI doit être en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2013.

Il indique que la décision a été prise au niveau du SMEOV de continuer la démarche, a fortiori avec la mise en place du SCOT de Valence et les modifications de celui d'Annonay.

M. Marc CHOUREAU se pose la question de l'organisation de cette démarche.

M. Jacques CHABAL explique que le travail va se poursuivre au sein des commissions en place; puis des discussions plus sectorielles auront lieu.

Il va plus loin en s'inquiétant de la déperdition de l'habitat sur notre territoire (à l'inverse des communes proches de l'agglomération valentinoise), en insistant sur les grandes difficultés quant à la délivrance des permis de construire. Il fonde un espoir dans la réflexion d'ensemble du SCOT.

Après l'épuisement des débats sur cette question, M. le Président indique qu'elle sera posée au prochain conseil communautaire.

## **II – Vote des taux de fiscalité 2011**

M. le Président rappelle que lors du vote du budget les taux n'avaient pas pu être votés. Il souligne quelques chiffres énoncés au budget :

*Le total du fonctionnement s'élève à 4,7 millions d'euros, l'investissement à 4,1 millions d'euros.*

*Le Budget Général (seul soumis à la fiscalité) est présenté aujourd'hui à produits constants.*

*L'autofinancement sur ce budget s'élève à 410 000 €.*

*= Un fonctionnement maîtrisé*

*= Un investissement très important (une enveloppe globale jamais égalée)*

*Le total général des budgets représente 28,3 millions d'euros.*

M. le Président souligne également la mise en place d'exonérations sur la taxe d'habitation pour les personnes de conditions modestes, votée à l'automne.

Il indique que la plus grande modification porte sur la taxe d'habitation dont la part départementale est supprimée au profit de l'intercommunalité.

Il propose de suivre l'évolution de l'inflation et d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières de 2 %. En revanche, le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises ne peut progresser que de 0,15 % pour atteindre le taux maximal.

Les taux 2010 étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 10,18 %

Taxe foncière bâtie : 2,13 %

Taxe foncière non bâtie : 13,71 %

Cotisation foncière des entreprises : 25,98 %

Les taux 2011 s'établiraient à :  
Taxe d'habitation : 10,38 %  
Taxe foncière bâtie : 2,17 %  
Taxe foncière non bâtie : 13,98 %  
Cotisation foncière des entreprises : 26,02 %

M. Dominique BRESSO demande si des comparaisons ont été faites avec les intercommunalités voisines par rapport au projet de SDCI.

M. Christophe SABY intervient pour dire que l'on ne peut pas comparer abruptement les taux et que cela ne voudrait rien dire.

M. le Président signale qu'il ne faudrait pas commencer à tout mélanger

Mme FAURE souligne que sur l'ensemble de la future intercommunalité dessinée par le SDCI, deux sont en fiscalité additionnelle, les autres étant en fiscalité professionnelle. Il est donc impossible de comparer fiscalement un territoire avec un autre.

**Le conseil communautaire, par 43 voix pour et 1 contre, adopte les nouveaux taux de fiscalité tels qu'indiqués ci-dessus.**

### **III – Eau et assainissement**

M. le Président donne la parole à M. Raymond FAYARD, vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, pour les différentes délibérations à l'ordre du jour.

#### **1. Avenant dans le cadre du marché de travaux de Chantelauve :**

M. FAYARD explique qu'il s'agit d'un avenant pour des travaux supplémentaires demandés par la Commune du Cheylard afin de prévoir une antenne supplémentaire permettant l'extension des réseaux vers une zone à urbaniser.

Le montant de la plus-value s'élève à 20 990 € ht (eau : 5 859,56 € ht, assainissement : 15 130,44 € ht).

Il souligne qu'un fonds de concours sera signé avec la commune du Cheylard dans le cadre de ces travaux.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 du marché de travaux de Chantelauve et autorise le Président à signer cet avenant.**

#### **2. Autorisation à signer les conventions de fonds de concours concernant les projets de travaux décidés sur différentes communes :**

M. FAYARD indique qu'un programme de travaux a été étudié suite aux demandes formulées par les communes. Certains travaux concernent des extensions de réseaux vers des zones à urbaniser. La Communauté de communes n'étant pas subventionnée pour ce type de travaux, demande à la commune bénéficiaire le versement d'un fonds de concours égal à 50 % du coût prévisionnel ht des travaux, montant ajusté au vu des dépenses réelles.

Afin de finaliser cet accord, une convention de fonds de concours doit être signée entre la commune bénéficiaire et la CCPC.

M. FAYARD explique qu'il est proposé de voter sur un principe général d'autorisation de signer ces conventions au lieu d'un vote au cas par cas.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer les conventions de fonds de concours générées par le programme de travaux et validées par les communes.**

**3. Autorisation à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant les projets de travaux décidés sur différentes communes :**

M. FAYARD explique que lors de travaux d'eau et d'assainissement, il est parfois envisagé la création ou la réfection du réseau d'eaux pluviales, de la compétence communale. A fin d'unicité des travaux, la CCPC peut assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Pour cela, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être signée entre la commune bénéficiaire et la Communauté de communes.

M. le Vice-président souligne qu'il est ensuite demandé à la commune le remboursement des frais engagés après bilan financier de l'opération.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer les conventions de délégations de maîtrise d'ouvrage générées par le programme de travaux et validées par les communes.**

**4. Autorisation à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune du Cheylard pour le projet Place du Serre, Avenue de Jagornac, Avenue de la Libération :**

M. le Vice-président indique qu'en 2009, une convention de ce type avait été signée entre la CCPC et la Commune du Cheylard donnant à la Communauté de communes la maîtrise d'ouvrage pour la première tranche de travaux sur l'Avenue de Chabannes.

Au vu du montant de l'opération conduite par la Commune du Cheylard pour cette deuxième tranche, il est convenu que la CCPC confie à la Commune du Cheylard la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'eau et d'assainissement.

Une convention doit entériner cette délégation.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Annule la précédente convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la tranche Place du Serre – Avenue de Jagornac – Avenue de la Libération.**
- **Accepte de confier la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune du Cheylard dans le cadre de l'opération Place du Serre – Avenue de Jagornac – Avenue de la Libération.**
- **Autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui s'y rapporte.**

## **5. Nomination d'un délégué spécial de la CCPC auprès du syndicat Eyrieux Clair :**

M. le Président explique que la CCPC a du mal à se faire reconnaître en tant que tel par le Syndicat Eyrieux Clair. Il y voit notamment le fait nous soyons les seuls à être organisés en intercommunalité pour l'eau et l'assainissement.

Il propose qu'il y ait une voix concordante vers Eyrieux Clair et qui connaisse bien les dossiers en cours en matière d'eau et d'assainissement, en la personne de Raymond FAYARD, Vice-président en charge de ces compétences.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de nommer M. Raymond FAYARD, délégué spécial de la CCPC auprès du syndicat mixte Eyrieux Clair.**

## **IV – Développement économique**

### **1. Vente de la parcelle AD 472 sur la Zone d'activités de la Palisse :**

M. le Président donne la parole à M. BERTHIER, en charge du développement économique.

M. BERTHIER explique au conseil qu'il est proposé de vendre la parcelle AD 472 située sur la zone d'activités de la Palisse à la SCI Bois Immobilier qui représente l'entreprise Bruno BOIS, maçon au Cheylard.

Il rappelle que cette parcelle correspond à celle rachetée à la SCI Sephi Investissement en 2010.

M. BERTHIER propose qu'elle soit revendue au même prix que celui du rachat, soit 107 100 € ht.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la vente de la parcelle AD 472 d'une superficie totale de 4 284 m<sup>2</sup> au prix de 107 100 € ht à la SCI Bois Immobilier.**

### **2. Vente des parcelles AB 447 et AB 448 sur la Zone d'activités des Prés de l'Eyrieux :**

M. BERTHIER informe le conseil de la demande d'acquisition de l'EURL EFFET PAYSAGE de deux lots sur la ZA des Prés de l'Eyrieux.

Il propose que les parcelles AB 447 et AB 448 soient vendues au prix de 25 € ht le m<sup>2</sup>, soit 44 475 € ht.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la vente des parcelles de terrain AB 447 et AB 448 de la ZA des Prés de l'Eyrieux d'une superficie totale de 1 779 m<sup>2</sup> au prix de 25 € le m<sup>2</sup> à l'EURL EFFET PAYSAGE.**

# **V – Famille & jeunesse**

## **1. Information sur la nouvelle organisation du Centre de Loisirs :**

M. le Président donne la parole à M. René JULIEN, Vice-président en charge de la famille et de la jeunesse.

M. JULIEN informe tout d'abord de la fin des travaux du Pôle Enfance Jeunesse. Le déménagement du Centre de Loisirs a eu lieu les 9 et 10 mai pour une ouverture aux enfants le 11 mai. La crèche déménage vendredi 13 et samedi 14 mai pour un commencement dans les lieux le lundi 16 mai.

Il souligne que le Relais d'Assistants Maternels est également en place et que l'animatrice RAM, Octavie EYNARD, a commencé son travail.

M. JULIEN explique que dans le but d'une harmonisation des structures, il a été réfléchi une nouvelle organisation pour le Centre de Loisirs.

Ainsi, celui-ci ouvrira à 7h15 au lieu de 7h45 et fermera à 18h.

A partir de juin, la pause déjeuner sera également proposée aux parents.

M. JULIEN précise que les tarifs de ces services complémentaires ont été validés par la commission famille jeunesse.

## **2. Approbation des nouveaux tarifs du Centre de Loisirs :**

En plus des nouveaux services proposés aux parents, M. JULIEN indique que la CAF fait obligation aux structures d'accueil de loisirs de mettre en place la modulation de leurs tarifs en fonction du quotient familial.

Il précise que les tarifs du Centre restent parmi les plus bas d'Ardèche.

Il convient donc de modifier les tarifs en vigueur selon le tableau ci-dessous :

	Quotient entre 0 et 480	Quotient entre 480 et 800	Quotient supérieur à 800
1/2 journée /enfant	4,00 €	4,50 €	5,00 €
1/2 journée à partir de 2 enfants	3,00 €	3,50 €	4,00 €
Journée / enfant	6,30 €	6,80 €	7,30 €
Journée à partir de 2 enfants	5,00 €	5,50 €	6,00 €
Tarif du Camp à la journée par enfant	77,00 €		
Tarif de la garderie des Nonières par jour	1,80 €		
1/2 heure de 7h15 à 7h45	0,50 €		
Pause Déjeuner	1 €		

**Le Conseil communautaire, par 38 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, décide de modifier les tarifs de la régie de recettes du Centre de Loisirs du Pays du Cheylard comme indiqué ci-dessus.**

En complément, Mme FAURE indique l'accord de VALDAC pour la subvention sur l'aire de jeux du Pôle Enfance Jeunesse. La subvention est de 4 436 € pour une dépense subventionnable de 14 785 €.

## **VI – Finances**

### **1. Révision du règlement de fonds de concours :**

Mme Carine FAURE, DGS de la Communauté de communes, explique que le règlement de fonds de concours a été voté par délibération du 8/11/2007 et qu'il indiquait dans son objet : "le fonds de concours a pour but de soutenir l'investissement des projets économiques des communes générant de la TP". Avec la suppression de la taxe professionnelle, cet objet est non avvenu. D'autre part, les études n'étaient pas prises en compte.

Le comité exécutif a validé la modification du règlement, et notamment de son objet ainsi : "Le fonds de concours a pour but de soutenir les projets d'investissement ayant un rayonnement intercommunal certain permettant d'envisager des recettes fiscales pour la CCPC. Le fonds de concours pourra également être versé pour les études préalables à un projet d'investissement, tel qu'il a été défini précédemment".

Le taux de subvention par projet est maintenu à 20 % (plafonné à 20 000 euros).

En revanche, les études pourront être subventionnées à hauteur de 55 %.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de réviser le règlement du fonds de concours et d'adopter les articles modifiés tel que décrit ci-dessus.**

### **2. Demande de fonds de concours de la Commune des Nonières pour son projet d'étude pré-opérationnelle pour la création d'un éco-hameau :**

Mme FAURE indique que la Commune des Nonières projette le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour la création d'un éco-hameau. La commune a sollicité la CCPC pour le versement d'un fonds de concours de la part de la Communauté de communes.

L'étude est estimée à 28 000 € ht, financée par le programme Leader à hauteur de 15 400 €.

Il est donc proposé le versement d'un fonds de concours de 6 930 €.

M. le Président demande à M. Raymond FAYARD, Maire des Nonières de détailler le projet.

M. FAYARD indique qu'il s'agit de la définition d'un hameau répondant à des critères sociaux (mixité de population et de type de logement), environnementaux (recherche de matériaux innovants), économiques. Il précise qu'un comité de pilotage a été créé réunissant l'ensemble des partenaires à ce projet.

[les délégués de la Commune des Nonières ne participent pas au vote].

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution d'un fonds de concours de 6 930 euros à la Commune des Nonières dans le cadre de son projet d'étude pré-opérationnelle pour la création d'un éco-hameau.**

### **3. Décision modificative n° 1 au Budget Général :**

Mme FAURE expose que pour ajuster les prévisions budgétaires aux chiffres transmis par les services fiscaux, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Compte 2317-003-020 = - 24 000 €

Compte 021 = - 24 000 €

Compte 023 = - 24 000 €

Compte 7328 = + 91 170 €

Compte 7323 = - 20 000 €

Compte 7318 = - 95 170 €

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le virement de crédits indiqués ci-dessus.**

### **4. Dotation FIC 2011 :**

M. le Président rappelle le dispositif FIC (Fonds d'Intervention Communautaire), mis en place pour l'aide aux manifestations culturelles et sportives.

Il propose que l'enveloppe 2011 s'élève à 1 500 euros.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'abonder le FIC d'une enveloppe de 1 500 euros.**

## **VII – Questions diverses**

### **1. SPANC, information sur la mise en place du service :**

M. Raymond FAYARD indique que le SPANC a été mis en service par le Syndicat Eyrieux Clair depuis le mois de mars avec le recrutement de deux techniciens.

Il informe les conseillers de l'organisation d'une réunion d'information par le syndicat au profit des élus et des secrétaires de mairie le 9 juin 2011 à 17h30.

### **2. ZDE :**

M. le Président rappelle au conseil le courrier envoyé à Mme le Maire d'Accons afin qu'elle mette ce point à l'ordre du jour d'un conseil municipal avant le 30 avril, dernier délai.

Il indique que la Commune d'Accons est toujours silencieuse à ce sujet.

Après discussion en comité exécutif, il est proposé de supprimer la Commune d'Accons des zones susceptibles d'accueillir de l'éolien.

Afin d'entériner les nouvelles cartes, le Conseil communautaire doit à nouveau se prononcer.

M. le Président donne la parole à M. Maurice ROCHE, Vice-président en charge des énergies renouvelables.

M. ROCHE indique qu'il est difficile d'attendre plus longtemps et qu'il faut faire avancer l'étude.

Il demande aux délégués de la Commune d'Accons s'ils veulent s'exprimer.

Mrs ARNAUD et FREYDIER montrent leur embarras à donner la position de leur municipalité.

Cette question n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour envoyé avec la convocation à la réunion, M. le Président demande de se prononcer sur l'ajout à l'ordre du jour de ce conseil d'une délibération pour la modification des zones de développement éolien.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, exprime son accord à inscrire à l'ordre du jour la délibération pour la modification des zones de développement éolien.**

Devant ce vote unanime, M. le Président demande aux conseillers un vote sur cette question.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la modification des zones de développement éolien telle que présentée en annexe (cf. Annexe 2).**

## **VIII – Communications du Président**

### **1. STEP :**

M. FAYARD indique que les travaux de réhabilitation de la station d'épuration intercommunale ont débuté le 2 mai. Il précise que les travaux clés seront réalisés pendant la période de fermeture de l'entreprise Chomarat.

Une information va être faite prochainement aux communes de l'aval.

### **2. ARS et la qualité de l'eau :**

M. FAYARD informe le conseil de la réception d'un courrier de l'ARS concernant la qualité de l'eau sur notre territoire, qui souligne de mauvais résultats.

M. le Vice-président souligne qu'il existait de mauvais résultats en 2008, sur lesquels le courrier de l'ARS s'est appuyé et qui nous ont pénalisés.

Il précise que depuis 2008, les traitements ont été améliorés, notamment par de la chloration, là où il y en avait besoin.

Un courrier réponse doit souligner les moyens mis en œuvre par la Communauté de communes et le fermier pour améliorer la qualité de l'eau.

### **3. Schéma directeur AEP :**

M. FAYARD indique que le rendu de l'étude est en avance et qu'il est envisagé une réunion de présentation aux élus pour le jeudi 30 juin 2011 à 17 h.

### **4. Courrier au Sous-préfet pour les fouilles :**

M. le Président informe le conseil d'un courrier de la Sous-préfecture de Tournon concernant le marché des fouilles archéologiques, jugé anormalement bas à 708 940 € ht.

Afin de témoigner de notre indignation, M. le Président donne lecture de la réponse adressée à M. le Sous-préfet (cf. Annexe 3).

## **5. Label Tennis de table :**

M. le Président donne la parole à M. Roger PERRIN, Vice-président en charge du sport.

M. PERRIN informe les délégués de l'attribution par la Fédération Française de Tennis de Table du label fédéral au CTT du Cheylard pour la période 2011-2014. Ce label 1 étoile récompense les efforts fournis par le club dans les domaines de la promotion.

## **6. Stage Clubs d'athlétisme :**

M. PERRIN indique que pendant les vacances de Printemps, deux stages d'athlétisme ont eu lieu au Cheylard. Ces stages ont pu se dérouler grâce au club EVA et au Collège Saint Louis qui a hébergé les deux groupes, et à la CCPC qui a mis à disposition son plateau sportif de Pré Jalla.

M. PERRIN souligne que les groupes ont apprécié la réception, les installations et le cadre.

## **7. Ouverture de la saison de l'Arche :**

Mme Monique PINET, Vice-présidente en charge de la culture, informe que l'Arche a reçu 1 200 visiteurs pendant les vacances de Printemps.

L'ouverture de la saison a connu un grand temps fort avec l'Année de la Chimie et la présence de Mme Langevin-Jolliot et Mme Nicole Moreau.

M. le Président demande aux conseillers de prendre un peu de temps pour venir à ce genre d'évènements mettant à notre portée des personnalités aussi intéressantes.

Il donne lecture du message de Mme Langevin-Jolliot de retour à Paris : *"je reviens fort heureuse de ce petit séjour, propre à vous remonter le moral! Merci pour votre passion, votre professionnalisme. Grand merci à votre Président, pour ce qu'il a su entreprendre et mettre en place à Le Cheylard (petite ville certes mais grande par le talent)."*

Mme PINET en profite pour donner la date du 1<sup>er</sup> Festival International Musique et Or dans le cadre de la Vallée du Bijou qui aura lieu les 9 et 10 juillet 2011. Ce Festival sera suivi d'un Master Class au Cheylard.

## **8. Programme RD 120 :**

M. le Président informe du vote, lors du budget 2011 du Conseil Général, du programme de travaux sur la RD 120 (Annexe 4).

Les débats étant épuisés, M. le Président clôture la séance et donne rendez-vous pour le vote des subventions aux associations début juillet.

Fin de la séance à 20h30

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de communes  
du Pays du Cheylard  
Conseiller général de l'Ardèche



***Pays du Cheylard***  
C o m m u n a u t é • d e • c o m m u n e s

M. le Sous-préfet de Tournon  
Rue Boissy d'Anglas  
BP 62  
07301 TOURNON SUR RHONE

Le 26 avril 2011

N/Réf : jc-db/crf

Objet : Votre lettre d'observation sur le marché des fouilles archéologiques.

Monsieur le Sous-préfet,

Nous avons pris bonne note des observations formulées par vos services dans le cadre du contrôle de légalité du marché des fouilles archéologiques. Toutefois, ceci appelle quelques remarques de notre part.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser que le Conseil communautaire a dû se résigner à lancer ce marché, qu'il a jugé, à l'unanimité, contre-productif. C'est d'ailleurs en ces termes que M. le Préfet avait défini l'obligation qui nous était faite par l'INRAP avant tout aménagement de la zone d'activités d'Aric.

D'autre part, afin d'alléger le coût exorbitant de ces recherches, nous avons adressé à la DRAC un dossier de demande de subvention, qui est pour l'instant resté sans réponse. Nous vous serions très obligés de nous indiquer la somme qui pourrait nous être octroyée.

Enfin, vous considérez dans votre lettre que l'offre que nous avons retenue est anormalement basse à 708 940 € ht.

Je souhaiterais savoir, M. le Sous-préfet, à partir de quel montant vous jugez le gaspillage d'argent public suffisant. Je vous rappelle que ces fouilles sont réalisées à la demande de l'Etat et aux frais de la collectivité, ce que la population du Pays du Cheylard ne comprend pas.

La réalisation de ces fouilles est en cours et devrait se terminer cet été, pour qu'enfin nous puissions proposer ces terrains à des entreprises désireuses de s'installer sur notre territoire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Sous-préfet, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Dr Jacques Chabal  
Président de la Communauté de Communes  
du Pays du Cheylard  
Conseiller général de l'Ardeche



BP 55 • Hôtel de Ville • 07160 Le Cheylard

Tél. 04 75 29 19 49 • Fax 04 75 29 01 56 • e-mail : [accueil@paysducheylard.fr](mailto:accueil@paysducheylard.fr)



**PROGRAMME STRUCTURANT 2011**

**PROPOSITION BUDGET 2011**

**CONCERNANT LA RD 120 :**

520 000 €, pour le carrefour RD 344/120 (St Sauveur de Montagut)

95 000 €, pour le dégagement de visibilité (St Sauveur de Montagut au Cheylard)

150 000 €, pour le secteur « Le Bâtiment » (St Fortunat sur Eyrieux)

336 891 €, pour l'aménagement qualitatif « Moneron » ( St Fortunat)

430 000 €, pour l'acquisition, démolition et rescindement d'habitation au carrefour RD 237 ((St martin de Valamas).

100 000 €, pour rectification de tracé en approche du pont de Moulinas ((Gluiras, St Maurice en Chalencon)

460 000 €, pour calibrage de la RD par encorbellement sur l'OA de la Dunières ( Dunières).

